



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2023/06/DCSE/BPE/M du 22 août 2023 est prescrite pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 12h00, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CEMEX Granulats, domiciliée Rue du Verseau – Silic 423 – 94 150 RUNGIS, au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement, pour le renouvellement partiel de la carrière située sur la commune de Villiers-sur-Seine.

Le périmètre de l'enquête publique comprend les communes de Villiers-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courceroy, et Gumery.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villiers-sur-Seine (77 114), sise 1 Grande Rue.

Le projet relève des rubriques 2.5.1.0-1 (autorisation), 2.9.3.0-1 (non classé) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et des rubriques 1.1.1.0, 3.1.2.0 (déclaration), 2.1.5.0, 3.2.2.0, 3.3.1.0, 3.2.3.0 et 3.1.5.0 (autorisation) de la nomenclature des installations ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Le dossier d'enquête publique, comprenant le dossier de demande d'autorisation environnementale, les études d'impact et de dangers, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis, sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean-Luc RENAUD, enseignant en droit de l'urbanisme, en droit de l'environnement et en aménagement du territoire, Garant de la Concertation, et Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER, attaché d'administration de l'État hors classe en retraite sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public :

- en version papier : en mairie de Villiers-sur-Seine, de Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courceroy, et Gumery, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- en version numérique : en mairie de Villiers-sur-Seine sur un poste informatique dédié.
- sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête en version « papier » ouvert en mairie de Villiers-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de Villiers-sur-Seine, sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
- par courrier électronique à l'adresse suivante : villierssurseine-cemex-carriere@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'à la fin de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être également adressées directement au commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête (Mairie de Villiers-sur-Seine – 1 Grande Rue – 77 114 VILLIERS-SUR-SEINE – Objet : EP CEMEX Granulats – Villiers-sur-Seine – Carrière). Elles seront annexées au registre « papier » et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairie de Villiers-sur-Seine, aux dates et heures suivantes :

- mardi 17 octobre 2023 de 15h00 à 18h00,
- mardi 24 octobre 2023 de 15h00 à 18h00,
- jeudi 9 novembre 2023 de 15h00 à 18h00,
- vendredi 17 novembre 2023 de 9h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société CEMEX Granulats (Mme Cécile MALAVAL – cecile.malaval@cemex.com – 06 30 02 85 32).

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE/BPE 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex).

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans la mairie de Villiers-sur-Seine, Fontaine-Fourches, Grisy-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Melz-sur-Seine, Hermé, Villuis, La Motte Tilly, Courceroy, et Gumery, en Préfecture de Seine-et-Marne et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande par arrêté du préfet de Seine-et-Marne pour délivrer ou refuser l'autorisation environnementale.